

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025

COMPTE-RENDU

Le jeudi 22 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 15/05/2025

Conseillers en exercice : 23

Présents : 23 Votants

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles,

Les adjoints : GOARNISSON Aude, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan, LEMEUNIER Denis,

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine,

Les conseillers : ARGOUARCH Michel, COLMOU Jean-Rémy, BLONS Béatrice, COCAIGN Christophe, MEUDEC Dominique, ROCHE Jean-Yves, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel,

Absents excusés : BONHUMEAU Loïc donne pouvoir à LEMEUNIER Denis, DANIELOU Céline donne pouvoir à COCAIGN Christophe, CLEACH Juliane donne pouvoir à Béatrice BLONS, HORRELOU Denis donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Mireille donne pouvoir à MEUDEC Dominique, CLECH Philippe donne pouvoir à KERGUIDUFF Claudine, DE BLASIO Stéfano donne pouvoir à RICHARD Hervé,

Absents : -

A été élue secrétaire de séance : Aude GOARNISSON

DEMANDE FONDS DE CONCOURS « MODES ACTIFS » PROJET AMENAGEMENT ET SECURISATION QUARTIER DE LA GARE

Monsieur Le Maire indique que le service Transport de Morlaix Communauté prévoit un fonds de concours « Modes Actifs ». Cette aide financière vise à favoriser le développement de mobilité douce par la création de piste cyclable et de chaussées piétonnes sécurisées.

Notre projet de sécurisation et d'aménagement rue de la gare pourrait bénéficier de cette subvention. Pour rappel, celui-ci vise à améliorer le cadre de vie et faciliter les déplacements et le développement de la modalité, notamment par l'aménagement de pistes cyclables.

Le lot aménagement « *voie cyclable* » est estimé à 160 000€ HT.

Le taux de subvention est fixé à 25% maximum.

FINANCEURS	DÉPENSES HT SUBVENTIONNABLES	TAUX SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE
DETR 2025	400 000€*	15 %*	60 000€
DSIL 2025	-	10%	60 000€
Amendes de Police	-	-	10 000€
Fonds vert 2025	160 000€*	25%	40 000€
Pacte Finistère – Volet 1 - 2025	-	5%	30 000€
Pacte Finistère – Volet 2 – 2025/2026	-	8.5%	50 000€
Morlaix Communauté – Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale	-	10%	60 957€
Morlaix Communauté – Fonds de concours « Modes actifs »	160 000€**	50%**	81 001.58€
TOTAL DES AIDES SOLLICITÉES	386 958.58€	77.4 %	
MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE	113 041.42€	22.6%	
MONTANT TOTAL HT	500 000€	100 %	
MONTANT TOTAL TTC	600 000€		

***taux calculé sur le montant plafonné réglementaire de 400 000€ par opération ;**

****taux calculé sur les modalités de participation financière inscrites dans le règlement du fonds de concours « Modes actifs » ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de sécurisation et d'aménagement du quartier de la Gare ;
- De présenter ce projet au titre du Fonds de concours « Modes Actifs » 2024/2026 sur le volet aménagements cyclables d'un montant estimé à 160 000€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours à hauteur de 81 001.58€, enveloppe allouée à la commune de Taulé, auprès du service mobilité de Morlaix Communauté et de signer tout document relatif à ce dossier.

A cette occasion, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est opportun de réunir le même jour la Commission appel d'offres et la Commission voirie.

Le Conseil consent à cette modalité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025

SECURISATION ET AMENAGEMENT RUE DE LA GARE

Monsieur Le Maire indique que la campagne Fonds vert 2025 est ouverte avec l'avènement de trois nouvelles aides dont celle relative à l'aménagement cyclable.

Notre projet de sécurisation et d'aménagement rue de la gare pourrait bénéficier de cette subvention. Pour rappel, celui-ci vise à améliorer le cadre de vie et faciliter les déplacements et le développement de la modalité, notamment par l'aménagement de pistes cyclables.

Les subventions seront attribuées aux projets qui suppriment une discontinuité cyclable et plus particulièrement qui traitent un point noir de sécurité routière (carrefour dangereux, trafic dense) et ses raccordements à des aménagements existants.

Le lot aménagement « *voie cyclable* » est estimé à 160 000€ HT.

Le taux de subvention est fixé à 25% maximum.

FINANCEURS	DÉPENSES HT SUBVENTIONNABLES	TAUX SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE
<i>DETR 2025</i>	400 000€*	15 %*	60 000€
<i>DSIL 2025</i>	-	10%	60 000€
<i>Amendes de Police</i>	-	-	10 000€
Fonds vert 2025	160 000€*	25%	40 000€
<i>Pacte Finistère – Volet 1 - 2025</i>	-	5%	30 000€

<i>Pacte Finistère – Volet 2 – 2025/2026</i>	-	8.5%	50 000€
<i>Morlaix Communauté – Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale</i>	-	10%	60 957€
<i>Morlaix Communauté – Fonds de concours « Modes actifs »</i>	160 000€**	50%**	81 001.58€
TOTAL DES AIDES SOLLICITÉES	386 958.58€	77.4 %	
MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE	113 041.42€	22.6%	
MONTANT TOTAL HT	500 000€	100 %	
MONTANT TOTAL TTC	600 000€		

***taux calculé sur le montant plafonné réglementaire de 400 000€ par opération ;**

****taux calculé sur les modalités de participation financière inscrites dans le règlement du fonds de concours « Modes actifs » ;**

L'opérationnalité du projet doit permettre un engagement du projet d'ici fin 2025 et une durée de réalisation du projet de 4 ans maximum, sauf exception justifiée par la complexité du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De présenter ce projet de sécurisation et d'aménagement de la Rue de la Gare au titre du Fonds vert 2025 sur le volet aménagements cyclable.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40 000€ auprès de la préfecture du Finistère au titre du Fonds vert 2025 et de signer tout document relatif à ce dossier.

DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Depuis 2016, la commune a mis en place un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques avec une aide à hauteur de 25 % du montant TTC du coût de la destruction, plafonné à 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce dispositif pour une période de trois ans, de 2025 à 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif pour une durée de 3 ans.

Hervé RICHARD s'interroge sur le nombre de demandes. Gilles CREACH répond que nous sommes sur une cinquantaine.

Marie-Claire BOZEC demande si l'intervention du policier municipale est requise ?

Claudine KERGUIDUFF souhaite savoir si le dispositif est accordé sur présentation d'une facture.

Gilles CREACH répond que l'aide financière est accordée soit par constat du policier municipal soit sur présentation de facture.

Subventions aux associations 2025

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix POUR et 1 abstention, décide de répartir comme suit les subventions 2025 :
Le montant total ainsi attribué est de 31 118 €.

Aude GOARNISSON, Première adjointe, prend la parole et fait une présentation du tableau ci-dessous au Conseil municipal.

Jean-Rémy COLMOU estime que l'association ADAPEI 29 aurait mérité une subvention de principe, au moins d'un faible montant (50€).

Aude GOARNISSON rétorque que les éléments financiers transmis par l'association laissent supposer qu'il n'y avait pas lieu, pour la Commission, de donner une suite favorable à leur demande.

ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	ANNEE 2024	ANNEE 2025
AFFAIRES SCOLAIRES			10 040 €	9 829 €
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ECOLES (30€ par élève)			7 530 €	7 260 €
Ecole Jean Monnet (149 élèves)	Taulé		4 560 €	4 470 €
Ecole Saint-Joseph (93 élèves)	Taulé		2 970 €	2 790 €
ARBRE DE NOËL (10€/élève)			2 510 €	2 420 €
Ecole Jean Monnet (149 élèves)	Taulé		1 520 €	1 490 €
Ecole Saint-Joseph (93 élèves)	Taulé		990 €	930 €
AUTRES FORMATIONS				149 €
RASED	Morlaix	X		149 €
Collège des deux baies	Carantec			
Maison Familiale Elliant	Elliant	X		
MFR Plabennec Ploudaniel	Plabennec	X		
IFAC	Guipavas	800 €		
IME Kerdelune	Landerneau	X		
ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	ANNEE 2024	ANNEE 2025
SOCIAL			2 525 €	2 825 €
ADMR TAULE	Taulé	2 100 €	1 550 €	1 725 €
Secours catholique (Haut Léon - St Pol)	Quimper	350 €	350 €	350 €
Secours Populaire Morlaix	Morlaix	350 €	350 €	350 €
Banque alimentaire	Quimper			
A.prenons autrement	Morlaix	100 €	75 €	100 €
Association Enfance et Partage	Quimper	80 €		
Association de Soutien aux Adultes en Difficultés (ASAD)	Morlaix	200 €	200 €	200 €
Les utopistes en action	Pleyber-Christ	700 €		
Prévention routière	Quimper	X		
JPV29 Vivre après le décès d'un enfant	Brest	150 €		
CIDFF	Quimper			100 €
SANTE			250 €	650 €
Alcool assistance 29	Quimper	X	50 €	50 €
France ADOT 29 - Don d'organe et Tissus	St Pol de Léon	200 €	gincko	100 €
Asso Laryngectomisés et mutilés de la voix	Lorient	80 €		
Asso des donateurs de voix bibliothèque sonore	Quimper	30 €		
Association Céline et Stéphane Leucémie espoir 29	Plouzévéde	X	100 €	
Rêves de clown	Lorient	100 €		
ADAPEI 29	Quimper	X	100 €	
Handi Model National	La chapelle St Luc	2000 ère demande		500 €
ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	ANNEE 2024	ANNEE 2025
CULTURE			3 400 €	3 400 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Penzé Moi je rêve	Taulé	400 €	400 €	400 €
ENVIRONNEMENT			100 €	700 €
Solidarité Paysans Bretagne	Briec	libre	100 €	100 €
Bretagne vivante	Brest	300 €		
GAB	Daoulas	500 €		
Société de chasse	Taulé	800 €		300 €
Agriculteurs de Bretagne	Quimper			300 €
SPORT			13 206 €	13 714 €
GJ Horn	Taulé	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Handisport club Léonard	Plougoulm	50 €	50 €	50 €
UCPM - Morlaix Cyclisme Performance	Morlaix	ère demande		
Les danseurs du Roc	Plourin Morlaix	250 €		

Tarifs médiathèque 2025

La médiathèque de Taulé participe à la mise en réseaux des médiathèques du territoire de Morlaix Communauté.

Pour rappel, ce réseau de lecture publique intercommunal vise à :

- La gratuité d'accès à toutes les médiathèques du réseau ;
- La mise en place d'un outil de gestion des bibliothèques unique ;
- Le navettage des ouvrages empruntés ;
- L'émergence d'une charte graphique spécifique au réseau ;

Ce projet sera effectif début septembre 2025.

La gratuité programmée amène la question des tarifs des abonnements pour les prochains mois, au cours de la période transitoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la médiathèque, à compter du 23 mai 2025 :

- Gratuité pour l'ensemble des abonnements ;
- Prix de 4€ pour les ateliers ;
- Prix de 2€ pour les conférences ;

Après que Marie Claire BOZEC ait présenté cette délibération, Claudine KERGUIDUFF prend la parole. L'élue désapprouve le fait que l'information de la gratuité circule avant que le Conseil n'ait pu voter.

Marie-Claire BOZEC répond que l'information a pu être diffusée à titre de prévention, sans volonté de mal faire. Toutefois, l'élue a bien conscience que le Conseil doit dans un premier temps acter les choses avant qu'il y ait une diffusion officielle.

Denis LEMEUNIER complète cet échange en affirmant que dans le champ des possibles l'information circule parfois un peu trop vite. Certains acteurs concernés par des dossiers non-actés par le Conseil municipal s'avancent de trop.

Convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou

des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEF a contractualisé avec la Caisse des dépôts et consignations un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée *Intracting*.

L'*intracting* est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de Taulé a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme. Il est ainsi proposé d'établir une convention financière.

Cette convention financière « *convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public* » a pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 410 600, 00 euros HT. La participation de la commune s'élève à 218 422,47€ dont 196 777,00 € sur la part investissement et 21 645,47 € de frais financiers.

Cette participation sera remboursée au SDEF sur une période de 10 ans selon l'échéancier précisé dans la convention.

Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la *convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public* entre la commune et le SDEF ;
- D'approuver le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 218 422,47 € selon l'échéancier précisé dans la convention,
- D'autoriser le maire à signer la convention et tout avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil donne son accord à l'ensemble des points susmentionnés.

Christophe COCAIGN s'interroge sur l'augmentation de notre parc d'éclairage suite à la signature de cette convention.

Hervé RICHARD souhaite avoir des informations sur la durée de vie d'une lampe LED et sur les éventuelles conséquences si certaines de ces lampes sont hors-service sous quelques années ?

Gilles CREACH informe, d'une part, que les mâts ne seront pas changés et qu'il n'y aura pas d'augmentation du parc d'éclairage. D'autre part, le Maire précise que les lampes ne sont pas payées par la commune si elles sont défectueuses. Le coût sera supporté par le SDEF.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – INSTALLATION D'UNE
INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES
RECHARGEABLES (IRVE)**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

Vu les statuts du SDEF, notamment son article 3,

Vu les délibérations du Comité syndical du SDEF n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2014 du 6 mars 2014 et n° 38-2015 du 29 juin 2015,

Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SDEF a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce, à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir la commune de TAULÉ comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront prises en charge par le SDEF,

Considérant que :

- dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le SDEF doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (désignée ci-après « IRVE ») sur le domaine public communal ;

- l'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention ;

- L'emplacement mis à disposition dans le cadre de cette convention sera exclusivement affecté à cette fin.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal, au vu des éléments qui précèdent, d'autoriser l'occupation du domaine communal en vue de l'implantation

d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le SDEF et la commune.
- d'autoriser le maire à signer les éventuels avenants à cette convention.

Hervé RICHARD souhaite savoir si l'aménagement projeté permettra à ce qu'un usager PMR puisse également faire un usage de la borne.

Jean-Yves ROCHE formule la possibilité de déplacer l'implantation de la borne pour des raisons esthétiques.

Gilles CREACH informe le Conseil que l'implantation choisie est liée aux équipements déjà présents sur le lieu.

Compte rendu commission **cadre de vie et liaison douces**

La proposition de subventions aux associations sportives et culturelles vient d'être votée par le conseil. Les effectifs de nos associations sont globalement stables avec à noter la reprise du Tennis avec une entité 100% Taulésienne.

2 associations vont fêter un événement particulier cette année : les 80 ans du foot et les 50ans du hand.

. Concernant les organisations « spécifiques » du moment : le challenge "Loïc Riou" a connu un grand succès encore cette année. L'APE de Penzé va organiser ce week-end une fête au bord de la Penzé. Ensuite Juin sera bien chargé : marché du foot le 1er juin, ensuite la matinée au fil de l'eau le 22 et surtout L'Estival le 28 qui devrait connaître cette année encore un large succès. Le même jour un triathlon utilisera une partie de nos routes pour son épreuve vélo. Les écoles seront aussi de la fête avec les traditionnelles kermesses.

. Fleurissement : nous sommes en train de passer du fleurissement d'automne/hiver à celui du printemps/été. Ceci sera réalisé dans les temps malgré la reprise à mi-temps de notre agent responsable des espaces verts. Les conditions météorologiques avec un temps très "poussant" nous compliquent le travail.

. Après une année de recul sur le changement de matériel de tonte, le bilan est satisfaisant. Surtout pour la mise en place du robot sur le terrain principal de football, son utilisation donne

de très bons résultats et satisfait largement les utilisateurs du terrain. Pour le reste, nous économisons du temps et de l'argent sur le transport des déchets de tonte.

. En ce qui concerne les liaisons douces : le projet phare de l'année est la reprise totale de la route de la gare qui permettra de sécuriser au mieux les cyclistes et les piétons sur cet axe important de la commune.

Fin du conseil : 20h45